



Certificat de conformité CE **N° 1163 – CPD – 0124**

Organisme notifié n° 1163

Édition 4

Dans le cadre de la Directive 89/106/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 21/12/1988, relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres concernant les produits de construction (Directive Produits de Construction – DPC), modifiée par la Directive 93/68/CEE du Conseil des Communautés Européennes du 22 juillet 1993, il a été établi que le(s) produit(s) de construction :

Primitif CALIBEL Verre – PRIMITIF CALIBEL VERRE MI

isolant thermique pour le bâtiment,
produit manufacturé en laine minérale,
de caractéristiques et désignation suivantes :

Réaction au feu – Classe A2-s1, do
Conductivité thermique : $\lambda_D = 0,034 \text{ W/(m.K)}$
Épaisseur : 30 à 100 mm
MW – EN 13162 – T5 – WS – MU1

mis sur le marché par :

SAINT GOBAIN ISOVER
Les Miroirs – 92096 PARIS La Défense – France

et fabriqué dans les usines de :
Orange (84)
Lucens (Suisse)
Etten Leur (Hollande)

est soumis par le fabricant à un contrôle de production en usine et à des essais complémentaires sur échantillons prélevés en usine selon un plan d'essais prescrit, et qu'ACERMI, organisme notifié, a réalisé les essais initiaux de type relatifs aux caractéristiques concernées du (des) produit(s), l'inspection initiale des usines et du contrôle de production en usine et effectue la surveillance continue, l'évaluation et l'acceptation du contrôle de production en usine (système I).

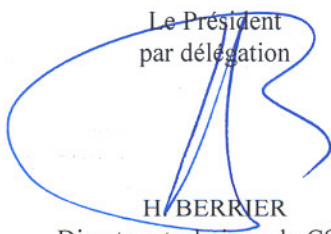
Ce certificat atteste que toutes les dispositions relatives à l'attestation de conformité et aux propriétés concernées du (des) produit(s), décrites dans l'annexe ZA de la norme

EN 13162

ont été appliquées et que le produit satisfait les exigences prescrites.

Ce certificat a été délivré pour la première fois le 23 septembre 2003 et, sauf annulation ou suspension, reste valide tant que les conditions précisées dans la spécification technique de référence ou les conditions de fabrication en usine ou le contrôle de production en usine ne sont pas modifiés de façon significative et au plus tard jusqu'au 23 septembre 2009.

Délivré à Paris le 30 novembre 2006

Le Président
par délégation

H. BERRIER
Directeur technique du CSTB